

saint-pardoux

Dernière révérence du conseil municipal

Le mercredi 19 décembre a eu lieu le dernier conseil municipal à Saint-Pardoux, dans la salle du conseil.

Le maire, Benoît Piron, a ouvert la séance en tirant la dernière révérence du conseil municipal à Saint-Pardoux. Le conseil municipal nouvelle formule se tiendra le 7 janvier 2019, dans la salle des fêtes de la nouvelle commune Saint-Pardoux-Soutiers. Un conseil

exceptionnel en présence des adjoints et conseillers des deux communes réunis

Les nouvelles concessions du cimetière. Dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension du cimetière, de nouveaux emplacements ont été créés. Jean-Luc Guinard explique : « Il s'agit de caves-urnes, qui permettent aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé, contrairement

au nouveau columbarium de sept cases qui, lui, est collectif. Quant au jardin du souvenir, également collectif, il offre un espace de dispersion des cendres des défunts ». L'élu a également précisé que « des renseignements ont été pris auprès de professionnels des pompes funèbres de la ville de Parthenay et Niort, afin de proposer les nouveaux tarifs de concessions ». Les propositions

de tarifications sont les suivantes : columbarium, sept cases (coût des travaux de 3.300 €), concession 15 ans à 320 € ; 30 ans à 530 € ; 50 ans à 780 €. Cave-urne, dix espaces (coût des travaux 2.375 €), concession 15 ans à 200 € ; 30 ans à 300 € ; 50 ans à 450 €. Jardin du souvenir (total des travaux de 19.143 €), dispersion des cendres (50 ans) à 50 €. Plaques inscriptions sur la colonne à 576 € pour les travaux.

Boulangerie. Avenant pour l'aménagement du parking camping-car, avec récupération des vidanges à 504 €.

Budget annexe du Poirier. Le budget annexe de l'ensemble immobilier Le Poirier, pour l'exercice 2017 est affecté de la manière suivante : excédent de fonctionnement : 102.193 € ; excédent d'investissement : 135.299 €, part affectée à l'investissement : 67.199 €.



Le dernier conseil municipal dans la salle du conseil de Saint-Pardoux, en présence du maire, Benoît Piron, et des conseillers municipaux.

Suite du compte-rendu du conseil dans une prochaine édition.